L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOLUME III. WINNIPEG, MAN., 11 OCTOBRE 1900. NUMERO 36

L'ECHO DE MANITOBA

Imprimé par A. GAUVIN.

Toutes communications devront être adressées

Boite 1309. - - - WINNIPEG, MAN.

L'administration n'est pas responsable de articles ou correspondances dûment signés.

ABONNEMENTS.

Canada et Etats-Unis.................$1.00
Europe (compris le port)...............2.50

Strictement payable d'avance.

TARIF DES ANNONCES.

1ère insertion, par ligne..................12c
Chaque insertion subsequente...............8c

N. B.—Les annonces de naissances, mariages sépultures seront insérées au taux de 25 chaque.

Au Transvaal.

Le War Office à beau nous dire que la guerre est finie, tous les jours les dépêches nous montrent l'ennemi actif et aussi agressif qu'aux premiers jours.

La présence des Boers dans le Natal que les dépêches laissaient presentir l'autre jour, est un fait bien réel. Ces Boers sont ceux qui tenaient Machadorp et Barberton, qu'ils ont été obligés d'abandonner devant des forces écrasantes. Les dépêches les ont ensuite perdu de vue mais cela ne les empêchait pas d'agir. Une dizaine de jours après le coup on nous annonce aujourd'hui qu'ils ont capturé un convoi de volontaires du Natal entre les rivières de jager et Bloed, qu'ils ont brûlé les wagons et fait l'escorte prisonnière. Ce coup de main a répandu la terreur dans le Natal et le départ projeté des volontaires de cette colonie a été remis à plus tard.

Le train que les Boers ont capturé dans le Natal se composait de 22 wagons. Il arrivait à Vryheid. Il était escorté par 60 volontaires dont 12 seulement se sont échappés Les Boers étaient au nombre de 140.

Les Coers ont fait un autre coup dans l'Orange. Près de Pan ils ont fait dérailler un train qui portait un régiment anglais. Ils en ont tué une trentaine et ont blessé une cinquantaine. Les autres se sont échappés.

A Prétoria la famine règne toujours. Les autorités militaires ont fixé le maximum des prix auxquels les marchands peuvent vendre les denrées. La bière est fixée à 10 cents et le café à 16 cents.

Roberts télégraphie qu'un commandant boer s'est rendu à Paget près de Pietersburg.

De Wet a dix aux Boers de Potchestrom que Botha s'en venait harasser les Anglais autour de Prétoria et Johannesburg.

Pretoria, 5 octobre.—160 prisonniers sont arrivés ici d'Erstefabrieken et d,autres sont en route venant pe l'est. L'ennemi commence à permettre aux burghers qui n'ont plus de chevaux et qui appartiennent au district méridional de se rendre.

L'armistice de cinq jours demandé au général Pager par le commandant Erasmus pour commencer le 26 septembre dans le but de pouvoir s'assurer de la véracité des bruits de l'anéantissement de l'armée principale boer, avant que de se rendre, n'aura aucun résultat si ce n'est de lui avoir permis de saisir cette occasion pour envoyer son bétail au nord du plateau de Piatersburg. On estime à 50,600 le nombre de têtes de bétail le long de la rivière d'Olifant et à 1,000 celui de Bassveld.

La "Novoie Vremia," de Pétersbourg, fait observer que du moment que le président Kruger quitte l'Afrique du Sud, ce ne peut être que pour demander la médiation des puissances, et dit :

"Et si, aujourd'hui encore, il règne parmi les puissances, un silence eu réconfortant pour les Boers, que l'on ne croit pas néanmoins que ce silence durera jusqu'à la fin et que les Républiques sud-Africaines périront sans avoir obtenu de quelqu'un le secours qu'elles méritent."

Une Victoire Liberale Significative

Mardi 2 octobre a eu lieu une élection partielle à Queen's N.B. Les candidats en lice étaient l'hon. M. Farris, nouveau ministre dans le cabinet provincial, et le fameux M Hetherington.

Cette élection avait, aux yeux de tout le pays, une importance extrême; car le rôle joué par M. Hetherington depuis un an' à l'instigation de Sir Charles Tupper et de M. Foster, ses tentatives infâmes pour ameuter les préjugés de race et de croyances sa doctrine prêchée publiquement. Il a quelques mois, à Queens et Sunbury. à l'effet que les prochaines élections fédérales devaient se faire entre protestants et catholiques, entre Anglais et Canadiens-français, sa situation d'organisateur en chef du parti tory au Nouveau-Brunswick, ses manigances criminelles pour faire éclore la candidature de M. Foster à Queens et Sunbury, tout cela prêtait à l'election d'hier un intérêt extreme.

Or, M. Hetherington a été battu par plus de trois cents voix et cela dans un comté absolument protestant.

Cette défaite d'un homme qui est le bras droit de M. Foster au Nouveau-Brunswick, indique une fois de plus que le parti tory est en pleine déchéance dans cette province.

M. Hetherington a été battu, c'est maintenant au tour de M. Clarke Wallace de recevoir une râclée. (La Patrie)

Le Nouveau Cabinet

Québec, 3 oct. —A onze heures et demie, cet avant-midi- dans la salle du conseil l'égislatif, a eu lieu, à huis close, l'assermentation du ministère Parent.

Son Honneur le lieutenant-gouverneur Jetté était en grande tenue, accompagné du major Sheppard, son aide-de-camp. La cérémonie a été tout à fait privée, et ce n'est qu'à la prestation du serment des nouveau ministres que les portes de la salle furent ouvertes, et que les employés civils ainsi que quelques amis les félicitèrent.

Voici le nouveau cabinet:

Premier-ministre, l'hon. S. N. Parent, maire de Québec, et commissaire des Terres de la Couronne; commissaire de la Colonisation et des Mines, et Secrétaire provincial pro-tempore, l'hon. Adélard Turgeon; Procureur général, l'hon. M. H Archambault; Commissaire de l'Agriculture, l'hon F. G. M. Déchêne Commissaire des Travaux Publics, l'hon. M. L. Gouin; Trésorier provincial, l'hon. T. Duffy.

Sans portefeuilles: les honorables MM. Stephens et Guérin.

Dernieres Nouvelles

Il est a peu pris certain que le gouvernement Conservateur provincial se propose de faire les élections dans plusieurs comtés le même jour que les elections federales.

Pour le moins et St. Boniface tout au moins ; M. Colin Campbell étant Attorney-general et obligé de se représenter.

La nomination pour Morris est fixée au 20 octobre et le vote au 27.

Degoute du Fanatisme Tory

Nous avons reçu hier, la lettre suivante que nous croyons devoir publier.

Montréal, 1er octobre 1900.

Monsieur,

Je me suis procuré trois photographies Laurier. Ceci vous prouve que je les trouve très bien réussies.

Quoique n'appartenant pas au même parti politique que vous, je fais des voeux pour qu'il soit victorieux aux prochaines élections.

Je m'abstiendrai de voter plutôt que de voter pour un parti dont les organes soulèvent les préjugés de race, sans que les chefs de ce parti les désavouent

Je suis content que là "Presse" nous ait renseigné sur ce point-là dans son numéro de lundi, 24 septembre 1900. Ces renseignements venant d'un journal conservateur sont très exacts.

J'admire en M. Laurier son grand talent comme j'admirais celui de l'hon. M. Mercier et de Sir Adolphe Chapleau. Les torys fanatiques comme le voltaire anglais (Clarke Wallace) enragent de voir un des descendants des vaincus de 1763, gouverner les descendants des vainqueurs de ce temps-là.

Bien à vous.

J. A. BOYER.
LA PATRIE.

Crise du charbon

L'Angleterre, après avoir été considérée pendant longtemps comme le principal fournisseur de charbon du continent, en est aujourd'hui réduite à faire appel elle même aux Etats-Unis, comme la France l'Allemagne, etc. La Compagnie du gaz de Londres vient, en effet, de recevoir un chargement de charbon américain, et elle annonce l'intention de continuer à se servir audelà de l'Atlantique.

Le charbon devient, d'ailleurs littéralement introuvable dans le Royaume-Uni, sans compter qu'une grève des ouvriers de la principale ligne du pays de Galles empêche tout transport de charbons et a déja amené le chomage d'un grand nombre de houillères. A Cardiff, les transactions ressentent aussi beaucoup de cette grève, qui jette une grande perturbation sur le marché. Il en résulte qu'on ne peut établir de prix réguliers et que des chiffres fantastiques ont été payés pour tout ce qu'on peut trouver de disponible.

La Convention Liberale de Provencher

UN ENTHOUSIASME SIGNIFICATIF

Mercredi a eu lieu à Otterburne la convention des libéraux du Comté de Provencher.

De tous les côtés du Comté les délégués ont répondu à la convocation du parti libéral, quatre vingt huit étaient présents à Otterburne et ont pris part à vote.

Ce résultat est d'autant plus important, que beaucoup de cultivateurs ont du abandonner leurs travaux malgré le temps magnifique, qui après six semaines de pluies continuelles les invitaient à profiter du soleil pour rentrer leurs fins et leurs récolte.

Une maison avait été loué specialement pour la circonstance et avait été décorée de drapeau et de feuillage, mais la salle s'est trouvé trop petite pour contenir tout le monde.

Comme les délégués d'Emerson n'arrivaient qu'à 2 hr. 40 l'assemblée fut ouverte à 2 hr. pour permettre l'examen des lettres de créance des délégués.

M. Fournier ouvrit la séance et proposa immédiatement un Président.

Sur motion de M. H. Royal, secondé par M. Béliveau, M. W. Lagimodière M. P. P., Président de l'association libérale française provinciale, est nommé Président, et remercie l'assemblée de l'honneur qui lui est faite.

M. le Dr Gervais est choisi comme secrétaire. Puis MM. H. Béliveau, J. K. McMillan, Dr Gendreau, M. Lawrie, sont nommés pour former le comité chargé de recevoir les lettres de créance des délégués.

Pendant que l'examen de ces lettres se faisait, les délégués d'Emerson arrivaient.

Les délégués accrêdités furent les suivants :

LAVERANDRYE

Leon, Beauchemin, Tom Ramsay, Elzéar Lagimodière, Maxime Dufault, Louis Vigoureux, Phillippe Savoie, Alexandre Landry, Michel Lagimodière, Leon Fisher, Olivier Gauthier, Wm. Perrault, Joseph Grouette, Jean Gauthier, Maxime Berriault, Elzear Fiola, Frederic Benoit, Prosper Nault, Auguste Harrisson, Alf. Roque, Paul Proulx, Rom. Proulx

SAINT-BONIFACE.

Aujuste Veraghe, Merard Guilbault, Jos Hebert, Jos. Senez, Isaie Lavoie, Hormidas Béliveau, Edouard Guilbault, H Royal, Alph. Phaneuf, Ad. Hebert, Simon St. Germain, Pierre Delorme, J. M. Camyré, Oscar Pierson, Dr Gendreau, Laporte, Elie Fontaine, Pierre Laferté, J. N. Monette.

MORRIS.

Magloire Dansereau, Adolphe Fortier, Euclide Desautel, Joseph Peloquin, Ch. Berard, Narcisse Breton, Alex. Rondeau, Joseph Dupas, Nap. Comeault, Lavallée, Alex. Ayotte, M. Lawrie, J. M. Hackney, Dr Ross, Alex Smith, Peter Funck, Frank Kuckerby, Henry Snar, Wilfrid Laferrière, Xavier Clément.

CARILLON

Agotte, Henri Tourond, Jean Rougeau, Arih. Hebert, E. Sicotte, Dr. Gervais, Alade Bourgeois, Maurice Lion, O. Bellemare, Cornick, Godfield Tœws, Joseph Proulx, Zotique Clément, J. K. McMillan.

EMERSON

J. K. Weiss, Geo. Christié, T. W Hunter, Michael Scott, Alex. Waddell, R. W. Dick, L. K. Horne, T. W. Yoe.

Il est faute de voir par cette liste, que l'on ne saurait désirer une representation plus complete de toutes les localites, du comte de Provencher.

Anglais, Metis, canadiens-français, Français, Belges, Allemands etaient représentés à la convention d'Otterburne.

Toutes les formalites etant remplies, l'assemblée pour le choix d'un candidat s'ouvrit.

M. Martin Jérôme, prit la parole pour protester avec indignation contre l'article paru le matin même dans le "Telegram," l'accusant d'être à la tête d'une fraction dissidente.

Il protesta de son dévouement et declara n'avoir qu'un desir celui de faire flotter la banniere de Sir W. Laurier, sur le chateau-fort conservateur de Provencher.

M. Martin Jérome dépose les résolutions suivantes :

"Attendu qu'un état de chose à existé dans le poste au sujet du patronage et attendu que l'association réunie ici present veut que cet etat de chose cesse, il est en consequence resolu que le candidat choisi promette et déclare que le dit patronage soit exclusivement donné aux liberaux du Manitoba reconnus comme tels et qu'en outre nous voulons que les employés Conservateurs résidant dans le comté de Carillon soient destitue de leur emploi autant qu'il est possible de le faire ; en consequence nous demandons que le dit Candidat se rende à notre demande.

Après lecture de ces résolutions par le Président, l'on procèda à la nomination.

M. H. Royal secondé par MM. Lawrie Beliveau et P. Delorme propose le nom de M. S. A. D. Bertrand

Ce nom est acclamé ;

M. le Président attend pour permettre une autre proposition, mais aucune ne se produit, et sur la mise aux voix de la motion, M. S. A. D. Bertrand est choisi à l'unanimité, au milieu d'uu enthousiaste tumulte d'applaudissement.

M. S. A. D. Bertrand remercie alors, en français puis en anglais, les délégués qui lui font un tel honneur, et déclare qu'après le spectacle d'union enthousiaste, dont il vient d'être témoin, il ne saurait douter que la victoire ne fut assurée pour le glorieux chef, que tous anglais comme français, vénérent à l'unisson; Sir Wilfrid Laurier.

L'assemblée fut close après une série de hurrahs enthousiastes pour la Reine, Sir W. Laurier, M. S. A. D. Bertrand, MM. Martin Jérome et Wm Lagimodière.

On ne peut nier désormais, l'extraordinaire mouvement d'opinion qui se manifeste dans tout le comté de Provencher, contre M. A. C. LaRivière, et pour nous servir d'un mot typique entendu dans la soirée: "LaRivière est dans le Lac!"

DATES DES ASSEMBLEES DE MR. S. A. D. BERTRAND DANS POVENCHER

Lundi, 15, Letellier
Mardi, 16 St. Joseph.
Mercredi, 17, St. Jean Baptiste
Jeudi, 18, Morris
Vendredi, 19, Aubigny
Samedi, 20, St. Norbert
Lundi, 22, Lorette
Mardi, 23, Ste. Anne
Mercredi, 24, Clear Spring
Jeudi, 25, La Broquerie.
Vendredi 26, Steinbach
Samedi, 27, St. Malo
Dimanche, 28, Pierre
Lundi, 29 } Dans le Comté
Mardi, 30 } d'Emerson.
Mercredi, 31 }
Vendredi, 2, nov., St. Adolphe
Samedi, 3, St. Boniface

Tribune Libre

Monsieur le Rédacteur de l'ECHO DE MANITOBA.

CHER MONSIEUR,

J'ai reçu le 27 septembre dernier une charge de MANITOBA, c'est réellement édifiant.

Vous voyez d'abord les dépenses du gouvernement libéral, c'est très bien, mais il me semble que pour être juste, le "Manitoba" devrait aussi mentionner les recettes, et enfin le résultat final qui se chiffre par un surplus de plusieurs millions de piastres, et qui remplace le déficit qui se succédait d'année en année, sous le régime conservateur.

Nous savons que nos chefs libéraux dépensent, mais nous savons aussi, que chaque dollar est dépensé pour le bien et la prospérité du pays ; nous sommes fiers de nos gouvernants ; et jamais aucun d'eux, nous en sommes convaincus, n'ira prendre la place du fameux Hector Langevin et Cie., dans leur cellule pénitencière.

Pour tous qu'elle joie ! quelle jubilation ! dans le camp de ces braves bleus, s'ils pouvaient prouver un cas capable de souiller un tant soit peu, l'honorabilité de quelqu'un de nos ministres.

Mais, Messieurs, furetez, furetez, tant que vous voulez, vains efforts ; rien de louche chez les libéraux, fouillez chez vous, si cela vous plait, et votre travail sera couronné d'un plein succès.

Ensuite à entendre votre confrère de St. Boniface, M. Sifton à Brandon, jette l'argent à pleines mains pour acheter le vote des électeurs, les rédacteurs des journaux opposés au parti libéral etc., etc. Mais M. Bernier devrait savoir, que les candidats libéraux n'ont qu'à développer franchement leur politique bienfaisante et montrer aux citoyens les résultats extraordinaires qui en soit la conséquence, et tout homme, qui a pour deux sous de cervelle, et qui veut agir sans parti pris, les soutiendra de toutes ses forces.

Les moyens réels, que le "Manitoba" mentionne, les libéraux les dédaignent, ils les laissent à leurs adversaires, ce sont les seuls sur lesquels ils peuvent s'appuyer.

Vient ensuite et toujours, la trop fameuse question scolaire, que d'encre, ce cher M. Bernier, à déjà dépensé pour cette question. Nous savons, nous catholiques français du Manitoba, que les concessions obtenues, pourtant bien importantes, ne nous donnent pas entière justice, mais ce que nous savons aussi, c'est que nous n'obtiendrons jamais cette justice du gouvernement conservateur.

M. H. J. Macdonald nous le prouve amplement. Comme le disait Sir Wilfrid Laurier à Montréal, le règlement scolaire de 1897 pour le Manitoba est perfectible, et parceque M. Greenway travaillait à ce perfectionnement il est tombé du pouvoir, et c'est parceque H. J. Macdonald, a promis aux orangistes et autres qu'il ne ferait rien pour la question scolaire, qu'il a été élu.

Pourtant, les électeurs de la province, de quelle que nationalité qu'ils soient, savent dans leur fort intérieur, que M. Greenway était à sa place, quand il remplissait les fonctions de premier ministre du Manitoba. Quand à H. J. Macdonald, depuis le peu de temps qu'il conduit la province, il nous a donné une bien triste idée de ses capacités administratives. Nous nous en souviendrons en temps opportun.

Comment est-il possible, nous catholiques français de soutenir des hommes, comme Sir Chs. Tupper, et H. J. Macdonald ? Entendez les dans la province de Québec faire la Ste. Mitouche, protester de leur amitié et de leur dévouement pour les canadiens français.

Ils les flattent, les cajolent dans les grands prix. Suivez les dans Ontario et écoutez : un seul drapeau dans le Dominion, plus de French Domination, enfin tous leurs discours fanatiques, tendant à déchainer les haines de races et de religion. Hypocrites va ! Et c'est pourtant ces hommes là que le "Manitoba" soutient, pour trainer dans la boue, notre bien aimé chef Sir W. Laurier. L'homme dont le but unique de la vie est de faire du Canada une nation puissante et prospère. Lui, au moins, qu'il parle à Montréal où à Ottawa ; c'est toujours la même politique qu'il explique clairement et franchement ; assurons l'amitié la fraternité de tous les éléments qui forment la population du Canada, justice égale pour tous.

M. Bernier soutient nos ennemis acharnés, pour insulter l'homme illustre, qui a été proclamé par les autorités les plus importantes de la vieille Europe, comme un des hommes les plus éminents qui existent aujourd'hui Il y a quelques semaines passées, ce journal emplissait deux colonnes d'insultes d'une grossièreté dégoutante à l'adresse de notre premier ministre.

Ce journal répandu à profusion, dans notre contrée, a tellement aigri les esprits, par sa manière d'agir que chacun de nous prendrait pour une insulte profonde d'être traité de conservateur.

Enfin viennent les prophéties du grandissime Sir Chs. Tupper, d'un seul souffle de sa puissante haleine, il renverse les bataillons libéraux, comme de simples chateaux de cartes ; et promet à ses bons bleus un triomphe éclatant aux prochaines élections. Eh bien ! mon pauvre vieux, vos prédictions seront réalisés à la lettre, vous allez remporter une victoire comme en 1896, mais bien plus décisive ; encore, ainsi consolez vous et dormez en paix. C'est le bonheur que je vous souhaite.

Sur ce M. le rédacteur, je reste votre tout dévoué,

ED. COLLEAUX.

Deleau, Man.

La Pose de la 1ere Pierre du Pont de Quebec.

Promis tant de fois sous les gouvernements conservateurs, dans les manifestations populaires !

Le Pont de Québec !

Un rêve, disait-on !

Ce rêve a commencé à s'accomplir le 3 octobre

Le premier jalon sérieux de ce projet gigantesque qui doit assurer au district de Québec une ère continuelle de prospérité nationale a été posé, le trois dans l'après-midi.

Et sous quels auspices ?

La Providence s'en mêlait à coup sûr.

On ne pouvait rêver de plus délicieuse journée d'automne. Le soleil s'était mis de la partie pour dorer de ses rayons les flots bleus du grand fleuve qui baignent les rives de Sillery et jeter un jour exceptionnel sur la scène grandiose, solennelle qui s'est déroulée à quelque quatre milles de la vielle cité de Champlain.

Tout ce que Québec compte d'illustre et de distingué dans l'ecclésiasticat, dans la magistrature, dans la politique, dans le commerce et la finance, etc., s'était donné rendez-vous sur les rivages enchanteurs du majestueux fleuve, à l'endroit où doit s'ériger cette oeuvre effeilesque, incomparable. Plus de 15,000 personnes etaient presents.

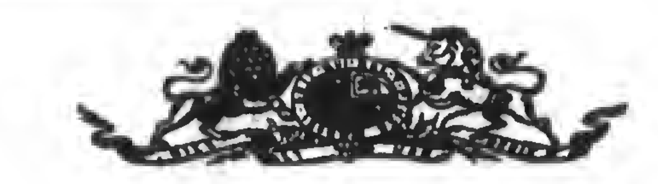
Inanition Lente

L'état de ceux qui souffrent d'indigestion

La flatulence, les violents maux de tête, la mauvaise haleine, l'éructation, l'irritabilité et une sensation de lourdeur à l'estomac en sont les principaux symptômes.

La dyspepsie, ou l'indigestion, comme on l'appele souvent, est une des plus graves maladies qui affligent l'humanité. Quand l'estomac en est rendu au point qu'il ne veut plus de nouriture et qu'il ne peut plus digérer, la personne qui se trouve dans ce cas est malheureuse, et sous le rapport moral, et sous le rapport physique. Les symptômes de le maladie sont nombreux. Se remarquent parmi les principaux : une sensation de lourdeur dans la région de l'estomac, de violents maux de tête, la mauvaise haleine, des brûlements d'estomac, un goût désagréable à la bouche, un caractère irascible, un sommeil troublé, etc. C'est en effet un état d'inanition lente du sang, des nerfs et du corps, et des les premiers symptômes, on devrait avoir recours au traitement au moyen des Pillues Roses du Dr. Williams. M. William Birt, forgeron bien connu de Pisquid, I. P. E., ayant souflert pendant des années, raconte se qu'il a éprouvé, pour le plus grand bien des personnes qui pourront suffrir comme il a souffert. M. Birt dit : "Depuis plusieurs années, je souffrais d'indigestion, accompaguée de nervosité, palpitation de coeur et autres symptômes alarmants. J'avais un appétit irrégulier, et tout ce que je mangeais me faisait l'effet d'une lourdeur à l'estomac ; ceci était accompagné d'une sensation de stupeur ou iusomnie ; aussi m'arrivait-il rarement de passer une nuit à dormir d'un profond sommeil. Lorsque je me couchais, je sentais la laugueur m'envahir, accompagnée de douleurs et de battements de coeur ; et lorsque je me levais, le matin, je me sentais aussi fatigué et aussi épuisé que je l'étais avant de me mettre au lit. Inutile de dire que je prenais continuellement des remèdes, et j'essayai, je pense, presque tout ce qu'on m'a recommandé comme pouvant guérir ma maladie. De temps en temps, j'éprouvais un soulagement temporaire, mais le mal revenait toujours, le plus souvent sous une forme plus grave. Tout ceci, naturellement, me coûta beaucoup d'argent, et comme tous ces frais ne me servaient à rien, j'étais bien découragé. Un jour, un de mes voisins, qui avait fait usage des Pilules Roses du Dr Williams, et qui en avait retiré beaucoup de profit, me conseilla de les essayer, ce que je fis, ayant, néanmoins, dans l'idée que le nouvel essai que je faisais ne me serait pas plus profitable que les autres. A ma grande satisfaction, cependant, à peine quelques semaines s'étaient-elles écoulées depuis que je faisais usage des pilules, que je me sentis réellement mieux, et que les choses commencèrent à paraître sous un aspect plus brillant. Je continuai à prendre les pilules pendant plusieurs mois, et il en résulta que ma santé était aussi bonne et que ma digestion se faisait mieux que jamais auparavant. Parmi les résultats obtenus, celui qui mérite le plus d'être rapporté est que mon poids, de 125 livres qu'il était, atteignit le chiffre 155. Il y a maintenant plus d'un an que j'ai cessé de prendre des pilules, et depuis ce temps, je n'ai pas eu le plus léger mal me rappelant mon ancienne maladie. Nous avons toujours des pilules à la maison, et ma famille s'en est servie pour d'autres maladies, et elle en a obtenu les mêmes bons résultats."

On peut se procurer ces pilules chez n'importe quel marchand de remèdes, ou on vous les enverra, franco par la poste, à raison de 50 cents la boîte, ou six boites pour $2.50, en s'adressant à The Dr. Williams Medicine Co., Brockuille, Ont.



LE NORD-OUEST CANADIEN

Reglements des Homesteads.

Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les Numéros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme audessus de 18 ans, à raison d'un quart de section, soit 160 acres

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé. Il sera chargé en sus $5 ou $10 pour rencontrer les dépenses de cancellation et d'inspection.

Conditions a remplir.

Culture et résidence pendant 3 ans sont requises, et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucun année sous peine de perdre ses droits

Application pour Patente.

Application pour patente put être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des Homesteads ; en ce cas, les frais sont de $5. Il doit donné avis par écrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire telle application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tous les bureaux de Terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES SMART,
Députe Ministre de l'Intérieur

N. B. — A part les terrains ci-haut mentionnés. des milliers d'acres de terre de prem ère qualité sont mis en ventepar les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulière

Le Roi et un Cocher

On raconte, en Italie, une anecdote dont le roi vient d'être le héros.

L'autre soir, Victor-Emmanuel désireux de faire une promenade dans Naples, sortit du palais, accompagné d'un unique officier d'ordonnance et héla un cocher.

Celui-ci, ne croyant avoir affaire qu'à deux fonctionnaires de la maison royale, entra en confidences Il exposa que, depuis la concurrence des tramways, les voitures ne laissent plus rien et que les cochers venaient d'exposer leurs doléances dans une supplique au roi.

Le souverain trouva piquant de lui demander ce qu'il pensait du roi actuel.

—Oh! fit le cocher, le roi Humbert était très bon, trop bon même, c'est ce qui l'a perdu. Mais sonofiles me parait assez méfiant et (en traduction probable d'un mot napolitain) une 'rosse'!

Le roi sourit. On arrivait au palais.

—Entrez, dit-il au cocher.

—Mais la garde.

—Passez toujours.

La garde rend les honneurs. Les clairons sonnent au champ.

Les voyageurs descendent et deux minutes aprés, un maréchal des logis de carabiniers remettait au cocher un billet de dix lires,

—Voilà, Sa majesté te paye ta course.

Le brave homme resta abasourdi; mais, fouettant son cheval, il fila vite, de peur qu'il ne lui en cuisit d'avoir eu la langue trop longue.

Une etrange histoire

Un journal allemand la "Gazette" de Dusseldorf reçoit d'un compatriote, récemment revenu du Transvaal, ou il faisait partie d'un commando allemand la communication suivante ayant trait à la mort du général boer Joubert.

"Ce n'est un secret pour personne au Transvaal que le général n,est pas mort de sa mort naturelle. On a découvert dans son secrétaire une somme de 25, 000 livres sterling dont il n'a pu justifier l'origine, et l'on en conclut qu'il s,était laissé corrompre par les Anglais. On sait que sa femme était une Anglais et que lui-même était le chef du parti hostile à Kruger, Lorsque sa trahison ne put plus être dissimulée aux Boers on le traduisit devant le conseil de guerre. La comme sa trahison, fut, parait-il demontrée, on a abrégé la procédure et on l'empoisona pour le faire disparaitre sans trop d'esclandre. Les journaux dirent alors qu'il était mort d'une maladie d'estomac.



Le "Courrier qe Hanovre", après avoir reproduit ce récit émet les réflexions suivantes:

"Cette communication ne manquera pas de produire une légitime sensation. En effet, si elle était était l'exacte expression de la vérité elle porterait un coup mortel à la mémoire de l'homme dont a célébré les services rendus à son pays. Il convient donc de ne l'accueillir qu' avec réserve"

La Gazette du travail

La Gazette du travail est publiée en français Le premier numéro en vient de paraître. Les ouvriers qui désirent la recevoir doivent encover leur nom et adresse à "Comptable, Département du Travail, Ottawa". L'abonnement est de vingt cents par année, payable d'avance. Les remises ne doivent pas être faites en timbres de poste, mais en bons postaux ou autres valeurs.

Mgr. Irland

Paris, 28—L'Archevêque Irland est nomé commandeur de la Légion d'honneur. Les insignes de l'ordre lui ont été remis par M. Jules Cambon, représentant du gouvernment. Le général Horace Porter, ambassadeur des Etats-Unis en France, était présent.

L'Echo de Manitoba

Jeudi, 11 Octobre 1900.

M. D'HELLENCOURT,
Rédacteur et directeur.

Boite 1309, Winnipeg, Man.

Juge par ses propres paroles!

Le Telegram de Winnipeg, cette fleur de presse jaune qui ne vit depuis deux ans que pour soulever le fanatisme des pires éléments de la population Manitobaine s'irrite de ce que nous avons reproduit pour l'édification de nos compatriotes les paroles de M. H. J Macdonald, à Orillia.

Il veut y voir un appel aux préjugés de races. La prétention est plaisante vraiment!

Ceci revient à dire que le seul fait de citer les paroles de M. H. J. Macdonald à propos du tricolore constitue un appel incendiaire aux passions de race.

C'est bien notre propre conviction, mais franchement l'on comprendra que ce n'est point sur nous que retombe la responsabilité de ces paroles, mais bien sur celui qui les a prononcés.

Il n'est personne parmi nous, qui ne considère le drapeau anglais comme le drapeau de la Puissance et le vénère comme tel,et nous n'aurions rien à reprendre aux paroles de M. H. J. Macdonald, si telle était leur exacte signification.

Mais trop manifestement, l'intention de M H. J. Macdonald est autre; Il en veut surtout au drapeau tricolore qu'osent chérir et déployer les canadiens français dans leurs fêtes. Nous n'en voulons pour preuve que ses propres paroles à Brandon jeudi dernier, telles que rapportées par son organe, le Telegram.

" Quelque puisse être l'origine et la race, il ne doit y avoir qu'un seul drapeau, et ce doit être "l'Union Jack"..................

L'orateur s'attaque ensuite à M. Tarte, et il convient de remarquer avec quel soin il peint en noire les ombres du tableau pour mieux servir ses desseins.

"M. Tarte était en France à une époque où la tension était si grande que la guerre pouvait éclater avec la Grande Bretagne à aucun moment; l'Angleterre avait des troupes et des navires continuellemenr prêts à entrer en guerre. M. Tarte était dans une contrée hostile à l'Angleterre et il fit la déclaration à une tribune publique qu'il se glorifiait de ce que les Français en Canada étaient infiniment plus forts que dans le temps passé. La France était leur patrie et l'Angleterre n'était que leur belle-mère."

Il est évident que M. H. J. Macdonald ne poursuit pas d'autre but que d'exciter le jingoïsme anglo-saxon. Il est indigne de la part d'un homme politique, d'un premier ministre (le fut-il par occasion) de tenir un tel langage. Mais nous allons voir le bouquet.

"Il faut remarquer, ajoute M. H. J. Macdonald, que dans les cérémonies et les jours de fêtes Canadiennes-françaises, c'est le tricole qui flotte à la brise et il est rare qu'on voye un "Union Jack."

Cette fois il n'est plus possile de douter des vrais sentiments de M. H. John. Macdonald. S'il en avait le pouvoir, et surtout s'il l'osait, il défendrait aux Canadiens français de déployer le tricolore, dans leurs cérémonies.

Voila l'homme, qui à Montréal adressait ses plus aimables sourires aux Canadiens-français!

Et ce n'est point là une défaillance, une surprise, nous avons d'autres preuves qui attestent sans discussion possible, qu'en parlant ainsi M. H. J. Macdonald parle à cœur ouvert.

A Selkirk, samedi dernier, M. H. J. Macdonald parlait en faveur de M. Haslam et voici comment il s'exprimait:

"Nous ne voulons pas d'autre immigration que l'immigration anglo-saxonne dans notre province. Le reste n'est qu'un lot de bons à rien (scoundrels.) Si nous ne pouvons obtenir d'immigration anglo-saxonne nous sommes mieux de laisser nos terres en friche jusqu'au jour où nous pourrons obtenir cette immigration."

Voilà quel est le fonds du sac du fameux H. J. Macdonald, le chérubin du "Manitoba."

M. Macdonald se plaignait l'autre jour à Montréal que ses sympathies pour les Canadiens-français, lui faisaient du tort.

Il peut être transquille, personne désormais ne pourra l'accuser de semblable sympathie.

En tout cas, les Canadiens-français saurnot eux du moins à quoi s'en tenir.

M. Come Cherrier

Nous devons féliciter tout particulièrement M. Come Cherrier, le sympathie député de La Prairie qui l'autre jour a Laprairie-Napierville dans une assemblée publique a fort heureusement parlé de la question des écoles.

Voici ses expressions.

"Après un préambule heureux M. Cherrier aborde la question des Ecoles, que M. Coupal avait effleurée de l'aile. Le député de Laprairie dit avec tous les libéraux, avec M. Laurier lui-même que l'arrangement conclu en 1896 n'a pas rendu aux catholiques du Manitoba la plénitude de leurs privilèges, mais qu'il reste des perfectionnements à opérer. Les chefs conservateurs anglais, qui mènent les conservateurs français, disent que la question est morte et enterrée. Moi, je dis qu'elle ne l'est pas, et qu'il reste du travail à faire. M. Cherrier rappelle un voyage qu'il a fait au Manitoba depuis le Réglement, et ses visites aux communautés enseignantes où il a appris de la bouche même des Sœurs qu'elles étaient à peu près satisfaites, en attendant mieux, de l'arrangement qui leur permettait d'enseigner la réligion et la langue française aux enfants, dans une mesure suffisante. Jamais Sir Charles Tupper n'aurait pu faire mieux, ni seulement autant, que M. Laurier pour nos compatriotes du Manitoba. La preuve, c'est que Tupper et Macdonald promettent dans l'Ontario et ailleurs que le règlement de M. Laurier en a fait assez et qu'ils n'y ajouteront rien."

M. C. Cherrier qui est venu l'année dernière passer plusieurs semaines à Winnipeg chez son parent le Rev. M. Cherrier, s'est donné la peine de se renseigner par lui-même, et il a la note juste.

Nous recommandons tout particulièrement cette opinion d'un homme honorable, à même de se renseigner exactement, et de juger avec bon sens.

Une œuvre necessaire

Nous n'avons cessé de combattre les détestables manœuvres des politiciens bleus, dont toute la tactique consiste à propager cette idée que les seuls, les véritables amis en tout et pour tout des Canadiens français, ce sont les Conservateurs. Cette détestable erreur si contraire aux faits, a été la cause la plus certaine de l'abominable partisannerie qui règne aujourd'hui au sein de la minorité.

Nous sommes heureux de voir que les gens sensés et de bonne foi ont commencé la croisade contre cette funeste erreur. Rien ne saurait être plus profitable aux intérêts future de la race française au Canada.

Nous citons tout au long un remarquable article paru à ce sujet dans la Vérité de Québec.

Nous avons entendu formuler, naguère, quelques objections contre le projet de constituer un groupe parlementaire indépendant. Nous croyons devoir les reproduire ci-après, avec les réponses que l'on peut y faire:

2o. Le parti libéral-conservateur, vulgairement appelé le parti "bleu", a toujours été droit dans les questions de principes. On peut et l'on doit donc se fier à lui, et ne pas chercher à le contrôler au moyen d'un groupe indépendant.

Réponse:—A. Le parti libéral-conservateur n'a pas été droit dans les questions d'éducation; témoin le fameux bill présenté à la législature de Québec par M. Chapieau, bill qui était une tentative à peine déguisée de centraliser les affaires scolaires entre les mains de l'Etat. On pourra trouver dans la Vérité bien d'autres preuves des misères qui ont toujours existé au sein du parti libéral-conservateur des misères qui ont toujours existé au sein du parti libéral-conservateur relativement à cette question vitale Il ne faut pas oublier que c'est le parti libéral-conservateur qui a refusé d'annuler, en temps opportun, la législation scolaire inique du Nouveau Brunswick et du Manitoba.

B. C'est aussi au parti "bleu" que nous devons notre législation très défectueuse sur la propriété ecclésiastique. En ce pays l'Eglise catholique ne possède rien; elle n'est pas reconnue par nos lois comme propriétaire des biens ecclésiastiques. Les communautés religieuses et les évêchés possèdent les biens en tant que corporations civiles seulement. Encore une fois, l'Eglise elle-même n'est pas admise à jouir en ce pays du droit de propriété. S'il y avait ici un schisme, les chismatiques resteraient, aux yeux de la loi civile, propriétaires des biens ecclésiastiques en leur possession.

C. Qui pourra jamais oublier le rôle odieux et tout à fait digne de gallicans que jouèrent Cartier et la Minerve dans l'affaire de la division de la paroisse de Notre-Dame de Montréal? Ce chef "bleu" et ce journal "bleu," avec leurs partisans, créèrent un véritable soulèvement populaire contre le saint évêque Bourget à cause d'un acte d'administration diocésaine dont tout le monde reconnait aujourd'hui la haute sagesse.

D. C'est au parti libéral-conservateur que nous devons de voir le divorce introduit dans notre législation. Le mal n'est pas encore très étendu, mais le germe y est, et il portera, tôt ou tard, ses fruits de mort.

E. Il est notoire qu'un premier ministre libéral-conservateur a fait des efforts considérables à Rome pour empêcher le règlement de la question des biens des Jésuites.

F. A-t-on oublié l'odieuse législation du gouvernement Ross sur les asiles d'aliénés, en 1885? loi qui portait atteinte au droit de propriété et aux droits acquis en vertu de contrats solennels; loi contre laquelle NN. SS. les évêques ont protesté à l'unanimité et que le cabinet a fait voter malgré cette protestation; loi que Mgr Laflèche appela une "loi inique"; loi contre laquelle les évêques ont de nouveau protesté après son adoption, la déclarant "contraire aux contrats existants, contraire à la liberté qu'il convient de laisser aux propriétaires d'asiles, inacceptable, impossible en pratique; loi que le parti libéral-conservateur a obstinément refusé d'effacer de nos statuts et dont on n'a pu obtenir l'abrogation qu'en chassant ce parti du pouvoir.

G. On doit aussi reprocher au parti libéral-conservateur, fidèle imitateur du parti tory en Angleterre, d'avoir élevé la corruption de l'électorat à hauteur d'une institution politique. Sans doute, les libéraux, ou "rouges," ont suivi plus tard cet exemple; mais c'est le parti libéral-conservateurs, sous Cartier qui a commenacé à corrompre le corps électoral, systématiquement "pour empêcher les rouges, ces ennemis de la religion, d'arriver au pouvoir," disait on pour justifier ce crime. Aujourd'hui, la corruption et la vénalité électorales sont des plaies sociales profondes contre lesquelles les lois civiles et les exhortations de l'Eglise sont également impuissantes. La corruption électorale est tellement passée dans nos mœurs qu'on voit des hommes, d'ailleurs religieux, dépenser, en temps d'élection, des sommes énormes; et leur conscience paraît aHaise pourvu qu'ils puissent faire entrer ces dépenses sous le chapitre des "dépenses légales!" Sur ce point, la consciense publique est complètement faussée, et ce malheur est, en grande partie, l'œuvre du parti libéral-conservateur ou "bleu."

H. Mentionnons aussi les fraudes au détriment du trésor public, conséquence de l'abominable système de corruption électorale. Pour acheter les électeurs, il fallait de l'argent. De là le candale du Pacifique, le scandale McGreevy, etc.

I. Mais, à nos yeux, le grand méfait, le méfait impardonnable du parti "bleu," c'est d'avoir; en bien trop de circonstances, identifié sa cause de parti politique avec la cause de l'Eglise catholique, sous prétexte de combattre le libéralisme. Cette exploitation de la religion pour des fins de parti a été tellement grave et tellement persisteante qu'il a fallu l'intervention de Rome, à plus d'une reprise, pour la faire cesser. On peut même affirmer que si, dans le moment actuel, le mal paraît enrayé, c'est grâce à la présence au milieu de nous d'un Délégué apostolique permanent.

Pour toutes ces raisons, et pour bien d'autres encore que nous pourrions mentionner. il nous paraît manifeste que le parti libéral-conservateur ou "bleu" a à besoin, tout autant que le parti libéral ou "rouge," du contrôle d'un groupe électoral et parlementaire " conciencieusement " indépendant."

Il ne faut pas se méprendre sur la signiffcation de cet article; M. Tardivel et nous même après lui ne prétendons point décrier de parti pris le parti conservateur qui a certainement eu ses heures de justice et d'efficacité. Loin de nous cette idée partisanne aussi pire que l'autre. Tout ce que nous prétendons, c'est que il est faux, archi-faux de représenter le partis des "bleus" comme le seul parti favorable à l'element français, le seul par suite qu'il soit permis aux gens honnêtes, aux patriotes sincères, de soutenir.

Cette erreur là, nous en mourons, il est temps que l'on remette les choses à leur place, et de substituer à de semblables idées piéconcues, la discussion raisonnée et impartiale des fait.

L'Echo avait raison

La Northwest Review dans son dernier numéro reconnait le bien fondé de nos critiques à l'égard d'un recent article politique paru dans la Review sous le titre de "Pilitical outlook."

Nous traduisons:

"L'Echo, dans son dernier numéro du 20 dernier, nous critique amèrement au sujet d'un article "The Political Outlook" qui a paru dans le Northwest Review. Nous concéderons à L'Echo que pour cette fois du moins il a frappé le clou sur la tête; car l'article en question nous l'admettons franchement, a quelque peu l'apparence de partisannerie politique. Nous regrettons qu'il eut été inséré sans avoir été préalablement soumis à notre examen; c'est notre seule excuse pour sa publication!......

L'article se termine par la reflexion suivante: "Avec cela, nous félicitons L'Echo, de sa critique, bien qu'il ait pu, nous devons en faire la remarque, lancer sa critique avec moins d'acrimonie et plus de charite chrétienne.

Nous nous contenterons d'enregistrer sans commentaires cette apologie de la Northwest Review.

Nous remarquons toutefois que jusqu'à ce jours à aucun des journaux politiques qui s'étaient empressés de reproduire l'article en litige de la North-west Review, n'a jugé à propos de publier le desaveu de la Review.

Quand aux critiques de la Review à l'égard de L'Echo, nous nous permettrons de faire remarquer à la Review que L'Echo est un journal franchement et ouvertement politique, qui ne cache point ses couleurs, et qui n'a pas les mêmes motifs que la Review pour s'abstenir de politique.

Bien plus, L'Echo dans l'intérêt même de tout le monde doit descendre et lutter dans l'arêne politique, ne serait-ce que pour detruire les abominables exagérations cultivées avec tant de ferveur par le parti conservateur pendant 27 années de liberté sans contrôle.

Par exemple, il est faux, absolument faux, de prétendre que L'Echo ait jamais trahi aucun principe dans l'intérêt d'un parti politique, et nons défiions la Review de prouver son assertion tout ce qu'il y a de moins charitable.

Bien au contraire, et quoiqu'en puissent penser certains exagérés dont nous n'avons crue, il est bien évident aujourd'hui, que L'Echo à soutenu depuis trois ans le bon comdat, dans l'intérêt même de la minorité, en conformité absolue avec les instructions de Notre Saint Père le Pape.

Il suffit pour s'en convaincre de relire les paroles de Mgr. Falconio.

Les Elections Federales

Cette fois, c'est une chose sure et certaine. Les elections sont annoncées, les brefs issus.

La nomination aura lieu le 31 octobre et le vote sera pris le [illegible] novembre

Les officiers rapporteurs nommés sont.

Provencher—Aug. Gauthier
Brandon—W. F. Wilson
Lisgar—W. Hoob
Marquette—H. C. Clay
Selkirk—Thos Partington
Winnipeg—Geo. Adams
Alberta—Thos. H. Bradey
Saskatchewan— A. S. Stewart
Assiniboia Ouest—J. G. Calder
Assiniboia Est—John Be[illegible]son

Les partis politiques et la question des Ecoles

(Suite)

L'attitude des Conservateurs en Chambre de 1890 a 1897.

Nous croyons avoir fait justice de l'accusation sans fondement portée contre le parti libéral tout entier à l'occasion des lois de 1890.

Il est bien évident pour tout homme de bonne foi que le parti, en tant que parti, n'est pas responsable de l'ambition personnelle de Martin le jaune, ambition qui fut en réalité le point de départ véritable de toute cette malheureuse question.

Il est une autre erreur qui est comme le corollaire obligatoire de la première ; et toutes les deux ont été inventées par les politiciens bleus.

Cette seconde erreur est celle si souvent repétée qui consiste à attribuer au parti conservateur un rôle chevaleresque à l'égard de la minorité sur cette question des écoles.

Tandis qu'on s'efforçait de noircir les libéraux, on blanchissait du mieux possible les conservateurs ; on cherchait à représenter les libéraux comme les suppôts de Lucifer, tandis qu'on gratifiait d'auréoles éclatantes les petits saints du parti bleu ! C'est là encore une funeste erreur, soigneusement entretenue par les conservateurs intéressés à la propager.

Une étude des votes dans le Parlement Manitobain va nous permettre de juger en connaissance de cause.

Nous devons rappeler tout d'abord le bel exemple de discipline et de patriotisme que donna la députation française en cette occasion.

Tous les députés français à l'exception de M. Marion étaient des libéraux, mais dès le premier caucus tenu à la rentrée des chambres, aussitôt qu'ils eurent la connaissance certaine des projets du gouvernement, ils se séparèrent de leur parti, et quittèrent la chambre du caucus.

La première escarmouche eut lieu le 5 février ; MM. Prendergast et Gelley proposèrent un amendement contre le passage du discours du Trône relatif à l'acte des écoles, projetté.

L'amendement ne réunit que 8 voix en sa faveur, celles des 6 députés français et celles de MM. O'Malley et Wood députés conservateurs anglais.

Le même jour, M. Wood propose un amendement, secondé par M. O'Malley que "la chambre regrette que le discours du Trône ne fasse pas connaitre plus exactement les changements projetés dans l'acte des écoles."

Même division 8 voix pour, 24 contre.

Le 11 février vient l'amendement Prendergast-Jérome sur la suppression des impressions en français ; l'amendement blâme la manière de procéder du gouvernement qui a supprimé les impressions par ordre en conseil sans référer à la chambre. C'était une question de principes, et l'opposition toute entière devait y concourir.

Nous trouvons cette fois le vote anglais conservateur au complet avec le vote français, 11 voix. Celles de MM Roblin et Norquay comprises.

Nous retrouvons encore ce même vote au complet sur l'amendement Roblin-A. F. Martin le 5 mars contre le projet de loi relatif au département d'Education.

Le 5 mars commence la discussion sur la seconde lecture de la loi des écoles.

Le 10 M. Roblin secondé par M. Gillies propose un amendement dans lequel après plusieurs considérations sur les droits garantis aux catholiques par l'acte de Manitoba, et autres objections ayant trait à la légalité, nous lisons ce paragraphe.

"Attendu qu'il est désirable qu'un système *uniforme d'écoles publiques* soit établi dans cette Province, dans lesquelles toute la jeunesse puisse recevoir l'éducation élémentaire..........

"En conséquence qu'il soit résolu que le dit bill ne soit pas lû une seconde fois, mais que des démarches soient faites pour obtenir du Parlement Impérial un amendement à l'acte de l'Amérique Britannique du Nord et à l'Acte du Manitoba, afin que le droit de la Législature du Manitoba, de légiférer en matière d'éducation dans notre Province soit nettement et clairement établi, sans possibilité d'appel au Gouverneur-Général en Conseil, ou au Parlement du Canada."

Il est difficile de méprendre sur la signification réelle de cet amendement.

M. Roblin y déclare nettement sa conviction en la nécessité des Ecoles publiques, et il cherche à donner à la chambre le droit de légiférer sur les questions d'éducation sans appel possible !

Il faut vraiment avoir une singulière audace, pour venir après cela proclamer la bienveillance du parti conservateur à l'égard de la minorité.

Les députés français d'alors ne s'y trompèrent point et tous votèrent contre l'amendement Gillies-Roblin, quand le vote eut lieu le lendemain 11 mars

Par contre, tous les députés conservateurs anglais votèrent pour; Messieur Gillies, Norquay, O'Malley, Roblin, Wood.

Ils affirmèrent donc sans discussion possible, leur foi dans les Ecoles publiques.

Le même jour, M. Lagimodière secondé par M. Jerôme propose l'ajournement de la deuxième lecture de la loi scolaire à 6 mois.

Le lendemain 12 a lieu le vote sur le rejet à 6 mois ; 7 votes seulement sont enregistrés en faveur de ce rejet. Les 6 députés français plus M. Wood. Les quatre autre députés conservateurs anglais se sont abstenus. Leur attitude de la veille ne leur permettait guère d'agir autrement sans prêter au ridicule.

Le 12 au soir autre amendement de M. Gelley-Marion, proposant que la loi sont soumise d'abord à l'électorat avant que d'être lue une seconde fois.

Cette fois il n'y a plus que les six députés français à enregistrer leur votes en faveur de cet amendement.

Puis le vote étant pris sur la question principale, le vote en seconde lecture, nous ne trouvons encore que six députés français.

Or tout homme tant soit peu au courant des choses de la politique dans notre pays sait que le vote sur la seconde lecture, est le vote décisif le vote sur le principe même de la loi.

Il n'y a presque pas d'exemple qu'une loi votée en seconde lecture ait été rejettée en troisième lecture.

C'était le 12 mars quand le vote sur la deuxième lecture a eu lieu que les adversaires du principe des Ecoles Publiques, que les partisans des Ecoles séparées devaient enregistrer leur vote.

Les 5 députés conservateurs anglais, ont abandonné la minorité française, bien plus, M. Norquay a enregistré son vote en faveur de la seconde lecture déclarant ainsi, nettement son approbation du principe de la loi.

D'ailleurs après vote le significatif sur l'amendement Roblin-Gillies, il était difficile de conserver le moindre deute sur les véritable opinions des conservateurs anglais.

Il est bien vrai que le 8 mars, toute la députation conservatrice anglaise vota avec la députation française pour le rejet de la troisième lecture du bill.

Mais ce n'était là qu'une abominable comédie, une comédie d'autant plus ridicule que nous voyons le nommé Norquay qui le 12 avait voté en faveur de la seconde lecture se déjuger à six jours d'intervalles et voter le 18 contre la troisième lecture ! ! !

Vraiment, il faut être doué d'une naïveté plus que surprenante pour gober une semblable pillule.

Le vote du 18 mars, est une dérision amère, c'est presqu'une insulte à la minorité, tant est grossière la duplicicité des conservateurs anglais, qui assurés du résultat du vote, ont simplement cherché à leurrer la minorité française par un vote qui ne signifiait plus rien.

Les conservateurs ont voulu ménager la chèvre et le chou.

Il n'y a pas d'illusions à se faire sur les vrais sentiments du parti conservateur à cette époque. Il était de tout cœuren faveur des reformes scolaires et anti-françaises de Joe Martin ; d'un bout à l'autre de la Province l'idée dominante aussi bien chez les conservateurs que chez les libéraux anglais, était l'école nationale anglaise, dont le but avéré devait être, d'angliciser la minorité française.

C'était la le fin mot du mouvement, du moins pour l'immense majorité.

D'ailleurs si nous pouvions conserver le moindre doute à cet égard il nous suffirait de nous rappeler la résolution adoptée à la convention tenue par les torys de Manitoba dans l'été de 1890. Voici cette résolution :

"1o. Que l'opposition est en faveur d'un système uniforme d'Ecoles Publiques pour toute la province.

"2o. Qu'elle est prête et constante à maintenir loyalement, le présent Acte des Ecoles—devrait-il être décidé par le Comité judiaire du Conseil Privé de la Grande-Bretagne—que la législature a le pouvoir de passer un tel acte.

"3o. Que dans le cas où le Comité Judiciaire du Conseil Privé de la Grande-Bretagne déclarerait que l'Acte des Ecoles de 1890 est en dehors des pouvoirs de la législature de la province, alors l'opposition fera tout en son pouvoir pour obtenir des amendements à l'"Acte de Manitoba," de manière à placer toute question ayant rapport à l'éducation, sous le domaine de la législature de la province de Manitoba SANS appel au gouverneur en conseil ou au Parlement du Canada."

Et dire cependant qu'il s'est trouvé des gens pour prétendre malgré tout nous imposer comme articles de foi, la justice et la bienveillance du parti conservateur manitobain en 1890 et depuis ! dire qu'il s'est trouvé, qu'il se trouve encore des gens, sincérement convaincus de cette prétendu bienveillance ! !

Non, mille fois non ; Les conservateurs anglais qui étaient dans l'opposition, ont en diverses occasions voté avec la minorité française, quand cela faisait leur propre affaire, mais ils ne se sont jamais occupé sincèrement d'aider la minorité ; et pour une bonne raison c'est qu'ils étaient eux-même partisans fanatiques des Ecoles dites nationales !

Nous ne pouvons repasser en détail tous les votes donnés de 1890 à 1897 sur la question des Ecoles dans le Parlement Manitobain, cependant nous mentionnerons les plus importants, et l'on pourra se convaincre que le parti conservateur a été nettement et continuellement en faveur des Ecoles Publiques et contre les Ecoles séparées.

Le 8 mars 1893. Le parlement Manitobain était appelé à voter la seconde lecture d'une loi à l'effet de desavouer l'acte des Ecoles de 1890.

Or nous trouvons juste quatre vote enregistrés en faveur de la seconde lecture; ceux de MM. Fisher, Jérome, Pare, Prendergast.

M. Fisher était nous l'avons dit, un libéral.

Ce même jour MM. McFadden, Davidson députés conservateurs et aujourd'hui ministres du cabinet Madonald votent contre la lecture de la loi avec tous leurs amis conservateurs.

Voila un vote assez significatif !

Le 15 fevrier 1994. M. Paré secondé par M. Jérôme propose en amendement que la troisième lecture d'une loi, amendant l'acte des Ecoles Publiques soit renvoyé à six mois.

Cet amendement ne recueillie encore que 4 voix, celles de Messieurs Jerome, Martin, Pare, Prendergast.

Tous les conservateurs anglais votent contre; Davidson et McFadden y compris.

Nous arrivons à l'année 1895, à une date importante dans l'histoire de la question scolaire.

Le 26 mars le Parlement Manitobain est saisi d'une communication du gouvernennement fédéral, ayant trait au jugement du Conseil privé.

Ce long document était accompagné d'un ordre en conseil, affirmant conjointement avec le jugement du conseil Privé, les griefs dnot avait à se plaindre la minorité et concluant ainsi :

" Et son Excellence le gouverneur général en Conseil a déclaré et déclare et décide, et il est par les présentes décidé, qui il semble nécessaire que le système d'éducation compris dans les deux actes de 1890, soit supplémenté par une loi ou des Lois Provinciales qui restaureront à la minorité Catholique romaine, les dits droits et privilèges, dont la dite minorité a été privée comme indiqué et qui modifient les dites lois de 1890, en autant, et en cautant seulement qu'il sera nécessaire pour donner effet aux mesures restaurant les droits et privilèges a dessus mentionnés."

C'était là comme nous l'avons dit une situation décisive ; après 5 années de luttes avec des chances diverses devant les tribunaux, la minorité ayant obtenu gain de cause judiciairement, le gouvernement fédéral s'adressait au gouvernement Manitobain pour obtenir de lui qu'il redressa les injustices de 1890, d'après les décisions du Conseil Privé.

Si a ce moment l'opposition conservatrice était déclarée ouvertement en notre faveur et avait lutté courageusement, nous pouvions espérer forcer la main au gouvernement Greenway.

Nous allons voir qu'il n'en a rien été et que bien au contraire les conservateurs anglais fidèles à leur double tactique ont recommencé le jeu de 1900 sur la seconde lecture de la loi des Ecoles.

En effet, le 17 juin la Chambre de Manitoba entreprenait la discussion sur la réponse à la communication du Conseil Privé.

La réponse du gouvernement reposait sur cette prétention, que les amendements demandés ne tendaient à rien moin qu'a rétablir les anciennes Ecoles séparées sans aucune garantie pour le gouvernement quand à leur efficacité et que par suite le gouver-

nement ne pouvait consentir à verser des subsides à des Ecoles dont il ne pouvait s'assurer de l'efficacité.

De plus le gouvernement provincial soutenait que le droit de lever des Taxes, et le droit de participation aux octrois scolaires étaient de la compétence exclusive du gouvernement provincial, et se refusait à reconnaître le droit d'intervention du gouvernement fédéral à ce sujet.

Telle était l'attitude du gouvernement Greenway; nous n'avons pas ici à l'apprécier.

Le 18 juin, M. Prendergast secondé par M. Paré propose un amendement à la réponse du gouvernement, amendement par lequel la chambre declarait être prête à passer telles législations necessaires pour rendre justice à la minorité.

La discussion se continua sur cet amendement jusqu'au 19 juin.

Le 19 juin M O'Malley secondé par M Kellet, deux députés conservateurs anglais proposent un amendement é l'amendement précédent.

Cet amendement affirmait:

"Que l'assemblée manitobaine était le corps qui devait légiferer pour redresser les grief de la minorité.

"Que l'opposition est opposée au principe d'une action de cœrcition fédérale,

"Que l'opinion publique au Manitoba, basée sur une conviction profonde est absolument opposée à la restauration des Ecoles séparée et que la LEGISLATURE COMPOSÉE D'HOMMES ayant les mêmes vues à cet égard ne voudrait point considérer une telle restauration, que l'opinion publique dans la province est absolument opposée à toute modification substantielle à la loi, surtout dans le but de créer des écoles séparées pour aucune dénomination religieuse.

Pour terminer, l'amendemont recommandait en conséquence, comme solution, l'adoption du système des écoles d'Ontario.

Comme on voit, l'opposition conservatrice affirmait sa foi dans le principe de la loi de 1890. Elle affirmait l'hostilité bien nette des électeurs anglais des deux partis contre toute idée de revenir à l'ancien ordre de choses, même de modifier sensiblement la loi de 1890 dans son principe.

Tout comme en 1890 à la veille dn moment décisif à la veille de la seconde lecture nous voyons en 1895 l'opposition conservatrice prendre carrément position en faveur du principe de la loi de 1890 et lacher la minorité.

En juin 1885 comme en mars 1890, les députés français ne s'y tromperent point et votèrent contre l'amendement de O'Mally et Kellet, amendement qui reunit la totalité des votes conservateurs anglais, plus M. Fisher.

Ce sont les voix de MM. Armstrong, Fisher, Kellet, Lyons, McFadden, O'Malley.

Nous voyons toute la députation française voter avec le gouvernement Greenway.

Le vote sur l'amendement Prendergast Paré, ne fut soutenu que par quatre voix. Celles de Messieurs Jerome, Martin, Paré, Prendergast.

Tous les conservateurs anglais voterent contre et si l'on se rappelle la teneur exacte de cet amendement cité par nous, le vote des conservateurs signifiait une fois de plus que les conservateurs se refusaient à appuyer dans la Legislature "des mesures propres à assurer le redressement des griefs de la minorité."

Ce sont là des faits dont tout le monde peut vérifier l'exactitude en parcourant les journaux des chambres Manitobaines de 1890 à nos jours.

Comment alors, se peut-il qu'ait prévalu si longtemps, que prévaut encore, cette idée si manifestement fausse relative à la prétendue bienveillance des conservateurs anglais vis-à-vis de la minorité!

Il est bien évident que l'on a cherché de parti pris à tromper l'opinion publique.

Pour completer la similitude d'attitude déjà signalée entre 1890 et 1895 les conservateurs se joignirent aux français lors du vote sur la réponse du gouvernement.

Simple question de faire de l'opposition, tout en passant la main dans le dos de la minorité.

Il faut vraiment être bien naïf pour se laisser prendre à de si grossiers appats.

Il est impossible de donner une explication plausible des inconséquences et des contradictions qui distinguent la conduite des conservateurs.

En 1896 lorsque MM. Sifton et Cameron présentent une résolution en chambre afin de protester contre le Bill Remediateur alors devant la chambre d'Ottawa, nous voyons M. Fisher, secondé par M. Roblin le 26 Fevrier, proposer un amendement à cette résolution, amendement qui conclut ainsi:

"En conséquence, cette chambre est d'avis que la situation actuelle exige une "action prudente et conciliante dans l'espoir qu'un tel résultat (La coercion contre le "manitoba), puisse par de sages conseils être évité, et que dans ce but, le moment "est propice pour une revue calme et sans passion par la Chambre des questions en "litige entre la majorité et la minorité avec le but de considérer si l'on ne peut trouver un règlement raisonnable de la question, règlement qui enleverait toute excuse "pour une intervention fédérale:

Cet amendement si sage fut voté par Messieurs Fisher, Paré, Roblin. Marion, Prendergast, Sutherland, McFadden, 7.

Ainsi les conservateurs Manitobains en 1896 se déclaraient en faveur d'un règlement à l'amiable

En ce moment leurs amis étaient au pouvoir à Ottawa et la question du bill rémédiateur soulevait des tempêtes contre eux; leur but il est facile de le comprendre, était d'aider Sir Chs. Tupper. Nous ne foisons aucun reproche, nous constatons.

Mais, il est bien curieux de voir ces mêmes conservateurs qui en 1896 se déclaraient partisans d'un règlement à l'amiable, se prononcer en 1897 contre le règlement Laurier-Greenway.

Seuls, MM. Fisher et Sutherland conséquents avec eux-mêmes votèrent contre le renvoi à 6 mois du règlement de 1897.

MM. Roblin et McFadden votent avec MM. Lauzon, Marion, Paré pour le renvoi de la loi à 6 mois.

Mais, chose plus étrange encore, immédiatement après ce même jour 17 mars 1897, ces mêmes conservateurs opèrent une nouvelle volte face.

M. Paré secondé par M. Marion propose un amendement déclarant le règlement devant la chambre comme inacceptable à la minorité et demandant un règlement en accord avec les principes posés dans le bill Rémédiateur.

Les trois députés français sont seuls à voter en faveur de l'amendement Paré. Tous les autres députés conservateurs anglais votent contre.

Est-il possible de donner une explication plausible de ces palinodies, de ces tours de passe-passe.

N'est-il pas évident que le seul guide des conservatenrs en ces 7 années a été leur propre et unique intérêt de partisan, et que pas le moindre grain d'intérêt ou de sollicitude à l'égard de la minorité n'entrait dans leurs calculs.

D'ailleurs nous avons mieux encore que des votes pour nous éclairer sur les véritables intentions des conservateurs anglais, nous avons les propres paroles de M. Roblin le 12 mars 1897.

M. Roblin s'élève surtout contre la clause 10 du règlement, clause concernant l'enseignement du français; il la déclare MONSTRUEUSEMENT ABSURDE

Voici comment il terminait son discours tel que rapporté par le FREE PRESS.

"En conclusion, M. Roblin déclare qu'il est opposé a la loi proposée (Reglement Greenway-Laurier) parcequ'elle viole le principe de l'acte de 1890, et que désormais, "le système des *Ecoles Nationales* cesserait d'exister si cette loi était voté:

Il était difficile d'être plus clair et plus explicite. Nous pourrions citer à l'infini des preuvse de ce genre, mais nous croyons avoir suffisamment prouvé notre prétention à savoir: que les conservateurs manitobains n'ont droit à aucune reconnaissance spéciale de la minorité, pour leur conduite en chambre de 1890 à 1897

Ils ont été chauds partisans des Ecoles Publiques, où écoles nationales; ils se sont bieu gardés d'entraver en quoi que ce soit, les efforts du gonvernement Greenway pour voter la loi de 1890, et depuis ils se sont montrés les fidèles défenseurs de ces principes.

Il est donc faux, et qui plus est, ridicule, de venir nous rabattre les oreilles de louanges immeritées à l'égard des conservateurs anglais

La question des Ecoles, comme celie de la langue française n'ont point été des qnestion de parti ce sont des questions de race, et sur ce point les Anglais sont en grande majorité d'accord contre nous.

(A Suivre)

Elections en Angleterre

Elles ne se font pas toutes le même jour comme ici en Canada. En effet, le parlement ne vient que d'être dissous et voilà déjà quelques députés déclarés élus par les officiers rapporteurs. Voici comment l'on procède en Angleterre.

Le jour de la dissolution du parlement les chanceliers du Royaume envoient les brefs d'élections aux shérifs et autres officiers rapporteurs, qui doivent les retourner en dedans de trente-cinq jours. Dans les bourgs, l'officier rapporteur est obligé d'afficher le même jour de sa réception ou le lendemain ainsi que la date de la nomination et de la votation; dans les comtés il y a deux jours pour faire cette besogne. Dans les bourgs, la nomination des candidats doit se faire dans les quatre jours jours après l'affichage du bref, et dans les comtés, neuf jours. S'il y a plus d'un candidat l'élection se fait la troisième journée dans les bourgs et la sixième dans les comtés. En accordant une journée pour la transmission des brefs, on peut dire que que dans les comtés les élections peuvent avoir lieu dans les dix-huit jours après la dissolution du parlement et dans les bourgs, dans les neuf jours.

Or, les brefs ont été envoyés dans dans la soirée du 25 septembre, les avis ont été affichés pour la plupart le 22 et le 28, les nominations auront lieu aujourd'hui dans les bourgs, et d'ici au 7 octobre dans les comtés. La votation aura lieu le 4 dans les bourgs, et le 13 dans les comtés; de sorte que moins de trois semaines après l'émission des brefs tout sera fini.

Les communes anglaises se composent de 670 députés, qui, dans le dernier parlement étaient repartis comme suit.

Conservateurs et unionnistes 400
Libéraux.........................189
Nationaux........................ 81

De même qu'aux dernières élections le Home Rule proposé par les libéraux a été la cause de leur défaite, de même la guerre d'Afrique va cette année augmenter la majorité déjà forte de Salisbury.

Cent soixante sept circonscriptions, qui ont à élire le quart des membres de la chambre des membres de la chambre des communes ont procédé à leurs élections aujourd'hui, 66 candidats ont été réélus sans opposition. Les ministériels sont au nombre de 59, les libéraux 5, les nationalistes 2. Le vicomte de Cranborne conservateur, l'aîné des fils, du marquis de Salisbury, a été reélu à Rochester. Parmi les personnes bien connues du côté du gouvernement et réélues aujourd'hui sans opposition, on remarque: M. Joseph Chamberlain, secrétaire d'Etat aux colonies (West Birmingham), M. George Wyndham, secrétaire parlementaire au ministère de la guerre (Douvres), M. Charles T. Ritchie, président du Board of Trade (Croydon). Parmi les libéraux réélus sans opposition on peut citer M. William Court Gully, speaker de la chambre des communes (Carlisle).

Les libéraux continuent leurs vigoureuses attaques contre le gouvernement. Le principal objet de ceux-ci. M. Chamberlain, semble perdre patience. En réponse à une note publique de M. Philip Stanhope (libéral) concernant les documents Hawkeslev, M. Chamberlain a télégraphié à M. Stanhope lui disant "qu'il ne se laisserait pas intimider par Stanhope ou quelqu'un d'autre. Il a ajoute: "Il n'y a pas de correspondance, et il n'y en a jamais eu, prouvant ma complicité dans l'expédition Jameson, que j'ai fait tout mon possible pour arrêter."

M. Stanhope a répondu: "Je ne me donnerai pas pas la peine de qualifier la vulgarité de votre langage, mais je suis prêt à soutenir devant la cour tout ce que j'ai avancé contre vous." On ne pense pas cependant que M. Chamberlain aille jusqu'aux tribunaux; mais il est sous le coup d'une amertume personnelle tout à fait étrangère aux traditions de sang froid des ministres.

Tard dans la soirée d'hier, M. Joseph Chamberlain, secrétaire d'Etat, pour les Colonies, a envoyé au rédacteur du "Birmingham Daily Mail," le message snivant à la nation: lequel a été exposé en évidence sur le transparent dont le journal se servait pour annoncer les résultats des votations:

" Le patriotisme avant la politique, Puisse l'union entre les colonie: et la mère-patrie cimentée par le sang être maintenant à jamais."

Les torys en gribouille

Les dépêches nous apprennent que M. McLean, directeur du "World", de Toronto, et député tory de York-Est, a résolu de renoncer à la candidature dans cette divison, par suite de mau vaise entente avec un groupe important d'électeurs conservateurs qui ne veulent plus de lui.

M. McLean est furieux de se voir sacrifié et il en veut à Sir Charles de ne s'être pas porté à son secours.

La situation est telle aujourd'hui que pas un conservateur ne peut se faire élire à York-Est.

Moeurs Laotiennes

A propos des princes laotiens qui ont visité Paris, le "Gaulois" décrit quelques particularités des moeurs laotienues :

"Une ancienne coutume des rois asiatiques de Laos, dont le descendant a visité notre Exposition.

"Le roi mange toujours seul, et, par une ancienne loi qui défend sous peine de mort d'assister à ses repas il n'a ni domestiques, ni officiers pour le servir. Toute contrevention même, à cet égard, expose à un supplice inévitable.

"Un enfant de huit ans fut un jour trouvé, endormi dans la salle pendant le dîner du prince. Ce fut dans tout le palais une véritable consternation. On se saisit de l'enfant, on lui brisa la tête avec un marteau et l'on arrosa de son sang les idoles des temples, pour apaiser la colère des dieux.

"Cet usage vient de l'opinion où l'on est, au pays de Laos, que le roi mourrait subitement si quelque profane le voyait manger.

"Nous ignorons si cet usage est encore en vigueur, mais la pratique en doit manquer de gaieté, et nous espérons que pendant le séjour du roi à Paris il a pu se départir de cette solitude plutôt attristante."

L'Abdication du Roi des Belges

On écrit de Bruxelles au "Mémorial diplomatique":

On continue à s'occuper beau coup de l'abdication du roi.

En dépit du scepticisme que quelques-uns affectent, malgré même les démentis de commande, il parait de plus en plus certain que la rumeur n'est pas sans fondement. Sans doute, Léopold II est trop homme d'action et de persévérante énergie pour se décider à abdiquement par lassitude du pouvoir. Mais il existe une foule de raisons suffisantes pour motiver cette retraite.

La situation politique du pays est inquiétante au plus haut point.

La campagne de violences que le parti socialiste vient d'entamer à la rentrée du Parlement, en faveur du souffrage universel, est grosse de dangers. Elle entanera inévitablement un remaniement du personnel politique qui sera fort délicat et fort embarrassant pour la couronne.

Et déjà, à en croire des personnalités bien informées puisqu'elles tiennent de près à la cour, le roi aurait, maintes fois, manifesté sa tristesse et son découragement de ne pas se sentir mieux soutenu par la nation dans ses incessants efforts pour amener la Belgique à occuper une place plus importante.

Il y a la question du service personnel que, depuis si longtemqs, le roi voudrait voir introduire dans le recrutement de l'armée belge et que l'opposition de la droite empeche de réaliser.

Il y a encore la question d'une marine nationale qui lui tient fort à coeur, mais qui parait se heurter à l'indifférence générale.

Il y a aussi le Congo que certains groupes politiques persistent à combattre avec acharnement et dont le souverain, précisément parce qu'il est d'abord roi des Belges, ne peut assurer l'avenir comme il le souhaterait.

Bref, Léopold II, qui voit ses projets les plus chers ou mal compris ou combattus, tantôt par la gauche, tantôt (et non avec la moindre opiniâtreté) par le gouvernement lui même, s'énerve de la quasi-impuissance à laqu'elle le condamme une hostilité souvent mesquine.

Aussi a-t-on appris sans trop grande surprise qu'il serait décidé à passer le scepte consitutionnel à des mains plus fermes dans l'espoir que son successeur présomptif, le prince Albert, nouveau venu et jouissant d'une popularité que son oncle a volontairment trop négligée en ces dernieres années se trouverait en meilleure fortune pour poursuivre la réalisation des "grandes pensées" du régne actuel.

Un Bonne Histoire

Par un de ces dernières journées aussi froides qu'un jour d'hiver, un Parisien lisait son journal au café Verry, tenu à Londres par un Français. Un Anglais, occupé à prendre son grog, appelle flegmatiquement le garçon :

—Garçonne, comment sé appelé cette mô-sieu qai fioumé son cigare en lisant sa journal contre la poâle ?

—Je n'en sais rien, milord.

—Aoh !

Le questionneur se lève et s'adresse à la dame qui tient le comptoir :

—Miss, commente vô appelez cette mô-sieu qui fioumé son cigare en lissant sa journal contre le poâle ?

—Ce n'est pas un habitué, monsieur ; je regrette de ne pouvoir vous satisfaire.

—"Very well"... Où été le maître de la établissement ?

—Me voici, monsieur.

—"Good morning"... Mô-sieu le maître, vô savez commente se appelé cette mô-sieu qui fioumé son cigare en lisent sa journal contre la poâle ?

—Pas le moins du monde ; c'est la première fois qu'il vient ici.

—Aoh !...

Notre homme se dirige vers l'inconnu, et s'adressant à lui-même :

—Mô-sieu, qui fioumé son cigare en lisant sa journal contre la poâle, je prie vô, commente vô appelezvô ?

—Monsieur, je m'appelle X..... dit bonnement le Français.

—Eh bien !.... monsieur X.. votre redingote y broûle.

Il était temps, car il ne restait plus qu'un pan du vêtement compromis.

La politesse chinoise

Propos d'un marchand s'adressant au visiteur de sa boutique ;

"Le grand, le sublime aïeul a-t-il diné ?" (C'est la formule de bienvenue).

"Quel est votre précieux nom, pour que je fasse porter ces objets à votre noble adresse ?"

"Si vous voulez bien faire à un infime insecte l'honneur d'accepter une tasse de thé; je vais vous conduire dans ma pauvre et miserable famille."

Un Chinois parlant de son père, dit

"Vénérable vieux prince."

Parlant de votre maison, il dit :

"Votre illustre palais."

Parlant de lui-même, quel que soit son âge, il dit :

"Je suis votre stupide jeune frère."

Parlant de sa femme, devant des étrangers, il dit :

"La pauvre sotte du dedans."

Un commis naif

On s'est beaucoup amusé, à Londres, d'un procès auquel a donné lieu l'histoire suivante :

Lady A...faisait arrêter un jour sa voiture devant la maison d'un marchand de musique, et, entrant précipitamment, demandait plusieurs morceaux.

Elle réglait son compte, puis sortait. Mais bientôt, se ravisant :

—Ah ! dit-elle, "Un baiser", avant de m'en aller.

Le commis contempla un instant sa jolie cliente, eut une hésitation, puis, l'enlaçant, déposait sur sa joue un baiser brûlant.

Surprise de la comtesse, cris, appels, arrivée du patron, qui met immédiatement l'employé à la porte.

Au tribunal, où le commis est poursuivi pour avoir violenté sa cliente, il lui est permis de s'expliquer et on l'acquitte.

—Dame ! a-t-il dit pour sa défense, je ne savais pas qu'il s'agissait d'un morceau de musique !

Auteurs et compositeurs, veillez à vos titres !

Avis de Demande de Divorce.

Avis est par les presentes donné que John Higgs Brewster, section trente trois (33) dans le Township Sept (7), Rang dix (10) Ouest du premier principal Meridien dans la Province de Manitoba dans la Municipalité de Norfolk Sud, Cultivateur dans la dite Province, fera application au Parlement du Canada, à la Session prochaine pour obtenir un bill de divorce d'avec sa femme Easter Brewster résidante dans la dite Municipalité pour adultère.

Daté en la ville de Winnipeg dans la province de Manitoba, le 8ème jour d'Août A. D. 1900.

CAMERON & PHILLIPS

Solliciteur pour le Demandeur.

BELCOURT & RITCHIE,

Agents à Ottawa pour le Solliteur du Demandeur.

Association de Fabricants de Beurre et de Fromage

Une assemblée de l'association des fabricants de beurre et de fromage est par la présente convoquée et aura lieu, le 8 et le 9 Novembre prochain. Le but de cette assemblée: compléter l'organisation de la dite Société ; renseigner par le public agricole sur la situation actuelle de l'industrie laitière; d'étudier ses défauts et ses difficultés et de suggérer les moyens d'arriver à son amélioration. Notre exportation de fromage à la Colombie est considérablement diminuée les demandes sont restreintes et des prix moins chères que d'habitude, ce qui démontre quelque chose d'abominable dans la situation.

Comme l'industrie laitière joue un rôle très important dans notre agriculture. Il importe nonseulement a ceux qui s'occupent d'industrie laitière, d'assister à cette assemblée, mais aussi toute personne qui a à cœur le bien être de notre population.

Il y aura séance spéciale pour les Canadiens-Français, Jeudi soir le 8 Novembre à 7 heures ½.

Jeudi matin, séance pour les affaires de la Societé, Jeudi après midi assemblée générale.

Jeudi soir a 7 heures ½ séance spécial par les Canadiens-Français.

Vendredi matin à 9 heures séance pour l'adoption des rapports, et les affaires génerales de l'association.

S. M. Barre,
Propriétaire,
A. E. Hunter,
Secrétaire.

Perdu

Une jument brune 2 ans et demi melée de Klyde, pesant de 900, à 1000 livres. Etampée, épaule gauche P. et sur fesse gauche aussi P. Une tâche blanche ronde, moyenne grosseur sur le front. Perdu depuis le mois de Juin. S'adresser à M. Martial Payette St. Vital.

Une réconpence de $10 à qui la retournera.

NOUVELLES LOCALES.

M. Monette de Ste Agathe à tué un ours la semaine derniere pesant 400 livres.

M. Auguste Gauthier est l'officier rapporteur pour le Comté de Provencher.

Les contribuables de St. Boniface sont satisfaits de voir une reduction dans le prix de la taxe.

Nous avons un temps magnifique depuis quelques jours ce n'est pas manque de besoin.

Plusieurs noms sont mentionnes pour les honneurs muncipaux dela ville de St. Boniface pour l'anné prochaine.

La soirée dramatique et musicale donnée par les amateurs de St. Boniface dimanche dernier à St François Xavier au profit de l'église de cette paroisse à été couronnée de succès.

Le premier ministre Parent

A la cérémonie de la pose de la première pierre du pont de Québec, le nouveau premier ministre de Québec M. Parent a fait connaitre ainsi son programme.

"J'ai cru accepter devant les sollicitations de mes amis le poste de premier ministre.

La tâche est lourde, messieurs; mais, soyez convaincus d'une chose, c'est que je ne devierai pas d'une ligne de mon passé dans la vie publique.

Mon programme est bien simple: "Honnêteté politique et beaucoup de bon sens". (Applaudissements pendant plusieurs minutes.)

On a dit de moi que j'étais un homme de "few words". En certains quartiers, on l'a dit d'une façon très méchante. Il n'y a pas à s'étonner de ces critiques. Les hommes publics ne peuvent pas avoir que des amis dans tous les camps.

Je n'ai pas le temps de m'occuper à faire de beaux discours. Cependant, je puis dire une chose, et tous ceux qui me connaissent savent que je dis la vérité, sans trop me louanger: quand vous voudrez me trouver au poste, vous m'y trouverez soir et matin. Comme premier ministre, je ne pourrai peut-être pas vous faire de beaux discours académiques, excessivement châtiés, mais je puis me vanter d'une chose, c'est que s'il est en mon pouvoir de vous donner de l'ouvrage à vous tous qui en avez besoin, vous êtes assurés d'avance que vous en aurez."

Voilà qui est bien dit et bien pensé. Il ne reste qu'à exécuter ce programme et la province de Québec sera heureuse.

A Waterloo

Un monument français à Waterloo.

M. Osiris, le richissime philanthrope qui a récemment fait présent au gouvernement français de la Malmaison, ancienne résidence de l'impératrice Joséphine, vient d'acquérir un terrain sur le champ de bataille de Waterloo.

Il compte y faire ériger une colonne surmontée d'une aigle, les ailes déployées et percées de balles. L'exécution de ce travail a été confiée par lui au sculpteur Gérôme.

M. Osiris ne veut pas, dit-il, se livrer à une manifestation impérialiste, mais il lui parait convenable que le souvenir de Napoléon soit perpétué au lieu même où sa puissance s'est effondrée.

AUX LECTEURS DE CE JOURNAL

Dans l'intèrêt de votre précieuse santé, n'oubliez pas de suivre un traitement mèthodique avec les PILULES DE LONGUE VIE DE BONARD pour conserver votre sang pur et vos fraiches couleurs.

Aux Libres et Independants Electeurs

De la Division Electorale de Manitoba

MESSIEURS,

A l'horizon politique apparait le signal d'une affreuse tempête, tempête sous forme d'Election.

Dans un mois à peine la puissance du Canada toute entière passera par les trances mortelles de l'Election fédérale. Alors viendra le moment suprême, moment où chaque électeur une fois encore exercera la plus grande des prerogatives jusqu'ici connues dans le monde civilisé, ce moment terrible, où entre les murs sacrés de la chambre secrète, face-à-faee avec vos idées de pour et de contre, tenant en votre pouvoir le chef de l'avenir de notre Canada, vous aurez à marquer votre bulletin en faveur du candidat de votre choix.

La franchise électorale est une chose sérieuse et mérite que vous y portiez toute l'attention voulue: voilà pourquoi elle ne doit être exercée qu'à des intervalles éloignées. Vous devez considerer quel sera l'effet de votre vote, nonseulement pour vous mais pour la postérité.

Une attentive considération est tout aussi importante sur ce point qu'elle est sage, et necessaire lorsqu'il s'agit de faire des achats d'Habits ou du nécessaire pour votre maison.

Lorsque vous voulez avoir la valeur de votre argent, qui vous coute, tant d'ouvrage, lorsque vous désirez vous procurer le plaisir de faire votre choix dans un assortiment large, et varié d'Habits pour Hommes et Garçons, ou de fourrures pour Dames et Messieurs,

RAPPELEZ VOUS LE MAGASIN BLEU

C'est le lieu par oxcellence où votre dollars aura plus que pour cent cents de valeur.

Soyez assurés que vous serez toujours traités par nous d'une manière loyale et honorable, et que tout ordre dont vous nous ferez l'honneur recevra une prompte et judicieuse attention.

Si vous venez vous-même au magasin, très bien! vous jugerez par vous-mêmes de la vérité de notre assertion; étant empêché de faire acte de présence, envoyez une lettre et de suite vous est expédié votre marchandise.

Notre désir en terminant est de vous remercier sincèrement de toutes les faveurs dont vous nous avez honoré durant le passé et vous demandons de ne pas retirer de nous la confiance du passé.

Nous ferons toujours tout en notre pouvoir pour vous plaire, vous offrant les meilleures marchandises aux plus bas prix de la province.

Tout à vous,

LE MAGASIN BLEU.

Signe. L'Etoile Bleue, 434 Main Street. Winnipeg Man.

CHEVRIER & FILS.

Prière à ceux qui ne abonnés de sont pas découper le coupon et de nous le renvoyer après en avoir rempli les blancs.

A l'Editeur du journal L'ÉCHO DE MANITOBA.

MONSIEUR,

Sous ce pli vous trouverez la somme de..............................
pour..............................mois d'abonnement à votre journal L'ÉCHO DE MANITOBA que vous voudrez bien m'envoyer à l'adresse suivante:

Nom..............................

Paroisse..............................

Province..............................